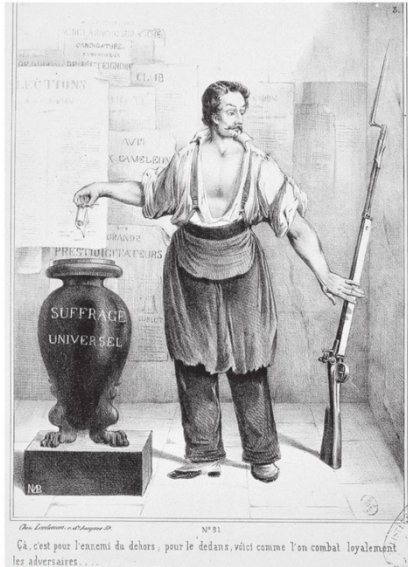


Les idéaux démocratiques de la Deuxième République

La révolution de février 1848 ouvre en France une période d'intenses débats politiques autour de la nature du nouveau régime et des aspirations des Français et des Françaises. Les premiers mois de la Deuxième République voient se matérialiser de nombreux idéaux démocratiques hérités de la Révolution française.



1 Le vote ou le fusil, la place nouvelle de l'élection au suffrage universel
« Ça, c'est pour l'ennemi du dehors ; pour le dedans, voici comme l'on combat loyalement les adversaires... »
Louis Marie Bosredon, *Le Vote ou le Fusil*, 1848, BnF, Paris.

Vocabulaire

- **allégorie** : figure humaine, le plus souvent féminine, qui symbolise un principe, une valeur.



4 L'allégorie de la République
Par cette toile, Jules Ziegler célèbre la République juste et sage, qui assure la prospérité et s'appuie sur la force du peuple.
Jules-Claude Ziegler, *La République*, 1848, musée des Beaux-Arts, Lille.



2 Le symbole de la révolution de 1848, l'arbre de la Liberté

3 Décret du 5 mars 1848 sur le suffrage universel masculin

Au nom du peuple français,
Le gouvernement provisoire de la République,
Voulant remettre le plus tôt possible aux mains d'un gouvernement définitif les pouvoirs qu'il exerce dans l'intérêt et par le commandement du peuple,
Décrète :
Article 1^{er} – Les assemblées électorales de canton sont convoquées au 9 avril prochain pour élire les représentants du peuple à l'Assemblée nationale.
Article 2 – L'élection aura pour base la population.
Article 5 – Le suffrage sera direct et universel.

Article 6 – Sont électeurs tous les Français âgés de 21 ans, résidant dans la commune depuis six mois, et non judiciairement privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.
Article 7 – Sont éligibles tous les Français âgés de 25 ans, et non privés ou suspendus de l'exercice des droits civiques.
Article 8 – Ce scrutin sera secret.
Article 10 – Chaque représentant du peuple recevra une indemnité de 25 francs par jour, pendant la durée de la session.

Archives nationales, Paris.

5 La limitation de la journée de travail (2 mars 1848)

Au nom du peuple français,
Sur le rapport de la commission de gouvernement pour les travailleurs,
Considérant :

- 5 1° Qu'un travail manuel trop prolongé non seulement ruine la santé du travailleur, mais encore, en l'empêchant de cultiver son intelligence, porte atteinte à la dignité de l'homme ;
- 10 2° Que l'exploitation des ouvriers par les sous-entrepreneurs ouvriers, dits marchandeurs ou tâcherons, est essentiellement injuste, vexatoire et contraire au principe de la fraternité ;
- 15 Le gouvernement provisoire de la République décrète :
1° La journée de travail est diminuée d'une heure. En conséquence, à Paris, où elle était de onze heures, elle est réduite à dix ; et, en province, où elle avait été jusqu'ici de douze heures, elle est réduite à onze ;
- 20 2° L'exploitation des ouvriers par des sous-entrepreneurs ou *marchandage*¹ est abolie.
- 25 Il est bien entendu que les associations d'ouvriers qui n'ont point pour objet l'exploitation des ouvriers les uns par les autres ne sont pas considérées comme marchandage.
- 30

Archives nationale, Paris.

¹ Pratique courante selon laquelle les entrepreneurs n'exécutaient pas eux-mêmes le travail, mais le confiaient au rabais à d'autres qui étaient ainsi amenés à payer aux ouvriers le salaire le plus bas possible.

Questions

- 1) Quels sont les grands principes sur lesquels se fonde la Deuxième République (doc. 2 et 4) ?

Aide : Recherchez le sens des allégories et des grands principes évoqués.

- 2) Quelle est la grande conquête politique mise en place par la Deuxième République (doc. 1 et 3) ?

- 3) Montrez les progrès qu'amène la Deuxième République dans le domaine social (doc. 5).